



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

**N°03**  
5 FEVRIER 2024

**LOI SRU**

## Le gouvernement construit la précarité

Lors de son discours de politique générale, le 30 janvier 2024, le Premier ministre a proposé d'intégrer la construction de logements intermédiaires dans le quota de 25% initialement consacré aux logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. **La CFDT condamne cette mesure qui freine mécaniquement l'accès au logement pour les ménages les plus pauvres** en réduisant l'offre qui leur est destinée.

Il a également annoncé sa décision de « donner aux maires la main pour la première attribution dans les nouveaux logements sociaux construits sur leur commune ». Lorsque qu'on connaît les difficultés actuelles à faire respecter la loi SRU, cette évolution qui en réduit les ambitions, porte aussi en elle un risque de clientélisme dangereux pour la cohésion sociale. **Pour la CFDT, ce n'est pas aux maires de choisir leurs habitants ou leurs électeurs.**

Alors que la production de logements est en crise, **ces évolutions sont de graves régressions** : rappelons que la France compte 4 millions de personnes mal logées, 2,6 millions de demandeurs d'un logement social et 3000 enfants dans la rue. La CFDT alerte sur le risque de voir ces chiffres exploser, notamment pour les personnes vivant dans la rue. 70 ans après l'appel de l'Abbé Pierre, la CFDT exige des réponses à la hauteur de cette bombe sociale qu'est le manque de logements pour tous.

Quand la CFDT défend **le pouvoir de vivre, elle défend non seulement le pouvoir d'achat mais aussi l'accès de tous les citoyens, quels que soient leurs revenus, à un habitat digne.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

[CFTD.FR](http://CFTD.FR)

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE  
75955 PARIS CEDEX 19